



**Courrier à l'attention des joueurs et joueuses ayant participé
aux championnats régionaux vétérans 2025**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE
3, rue Dieudonné Costes
75013 PARIS
sportive@fftt.email

Chères Amies, Chers Amis,

Le Championnat de France Vétérans 2024 aura lieu à **Gien (45) du 19 au 21 avril 2025.**

Vous pouvez dès à présent vous pré-engager pour cette compétition directement via votre Espace Licencié sur SPID. Il est aussi possible, comme les années précédentes, que votre club vous inscrive directement via son espace club sur SPID **s'il est autorisé à saisir les engagements par la ligue.**

Vous avez jusqu'au mercredi 12 mars pour vous pré-engager, dernier délai.

Tous les joueurs souhaitant participer au Championnat de France Vétérans doivent passer par l'étape décrite ci-dessus. **Y compris les vainqueurs et finalistes des échelons régionaux et les qualifiés d'office.**

Mode opératoire pour s'engager :

<http://www.fftt.com/doc/ModeoperatoireEspaceLicencies.pdf>

Attention : Ce pré-engagement ne garantit pas une participation à la compétition.

Les joueurs retenus à l'issue de cette étape seront convoqués par email et devront confirmer leur participation à partir du 18 mars.

Pour pouvoir participer à cette édition 2025, vous devez avoir participé au Championnat Régional Vétérans de votre région sauf pour les qualifiés d'office.

Rappel des règlements :

VI.105 - Qualification pour l'échelon national

a) Sont qualifiés pour le championnat de France national :

- d'office : le Champion du Monde ou d'Europe ou de France vétérans de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors dames ;

b) Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Métropolitaines :

- deux qualifiés par ligue pour les tableaux de 48 joueurs ou joueuses ;

- un qualifié par ligue pour les tableaux de moins de 48 joueurs ou joueuses.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues des Outre-mer :

- un qualifié par ligue.

Le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription "libre" à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des dix catégories.

Sur demande pour la catégorie V5, la commission sportive fédérale peut attribuer des dérogations aux joueurs pour participer aux Championnats de France Vétérans.

c) Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.